



MAISON d'ACCUEIL HOSPITALIERE « LE FIGUIER »

Procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est déroulé le mardi 28 mars 2023 à la Maison de la Ligue contre le Cancer

Présents : Marietta BOUVET - Joëlle BRECHETEAU - Paul BUSIN - Béatrice CHAMBRE-CLAVEL - Sandrine HOEPPE- Christiane LELIEVRE - Annie LIVENAIS - Jeanne-Marie SAMSON - Clotilde SOULARD- Françoise TRELLU -

Excusé(es) : Jeanne CASAL - Virginie CHAIGNEAU – Michel CARTRON - Maria MORIER - Laurence SOLTNER - Geneviève LIAIGRE -

Ordre du jour

- ***Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 janvier 2023***
- ***Bilan 2022 et approbation des comptes In Extenso***
- ***Habitat Humanisme***
- ***Projet de convention avec l'I.C.O.***
- ***Projets travaux***
- ***Expertise judiciaire (suite)***
- ***Points ou questions divers***

***Les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués par mail le 10 mars 2023.
Le quorum est atteint***

La séance démarre à 18 heures 15.

➤ **1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 novembre 2022**

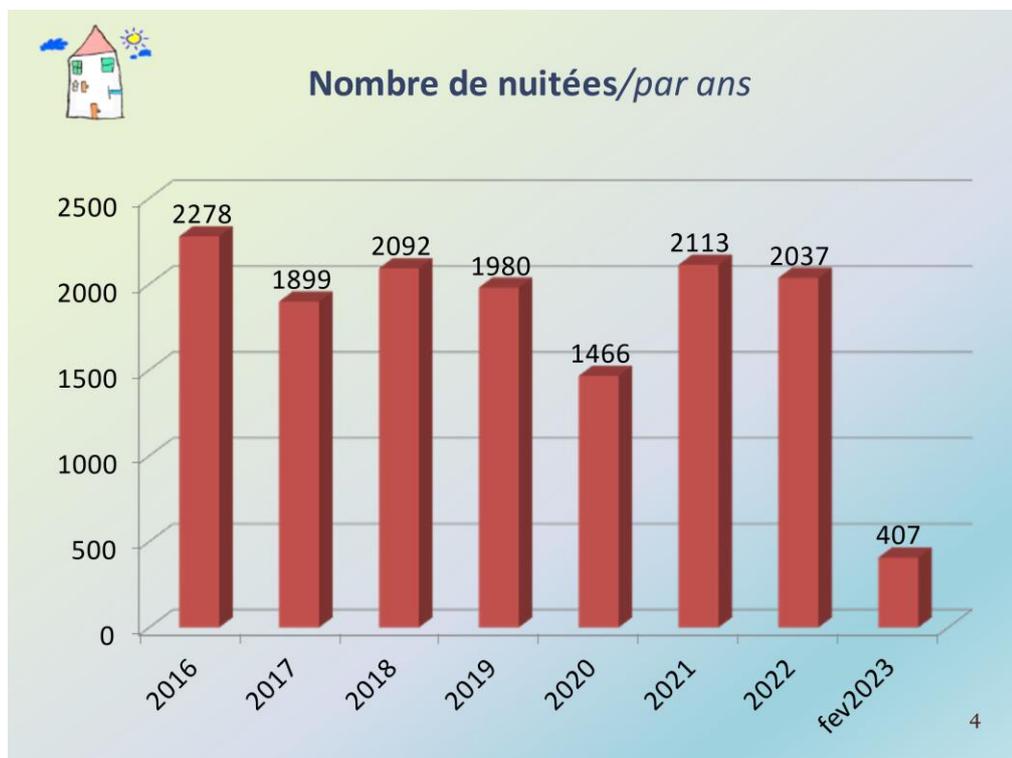
Françoise TRELLU procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 janvier 2023.

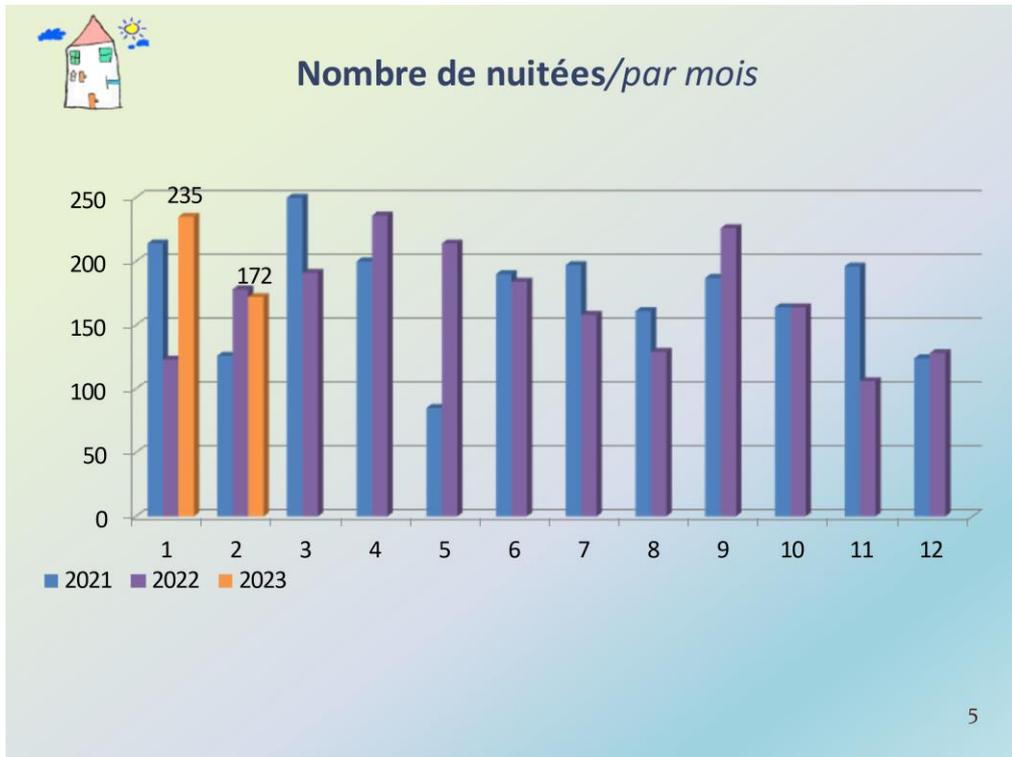
Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

➤ **2 - Bilan 2022 et approbation des comptes In Extenso**

A - Les chiffres au 28 mars 2023

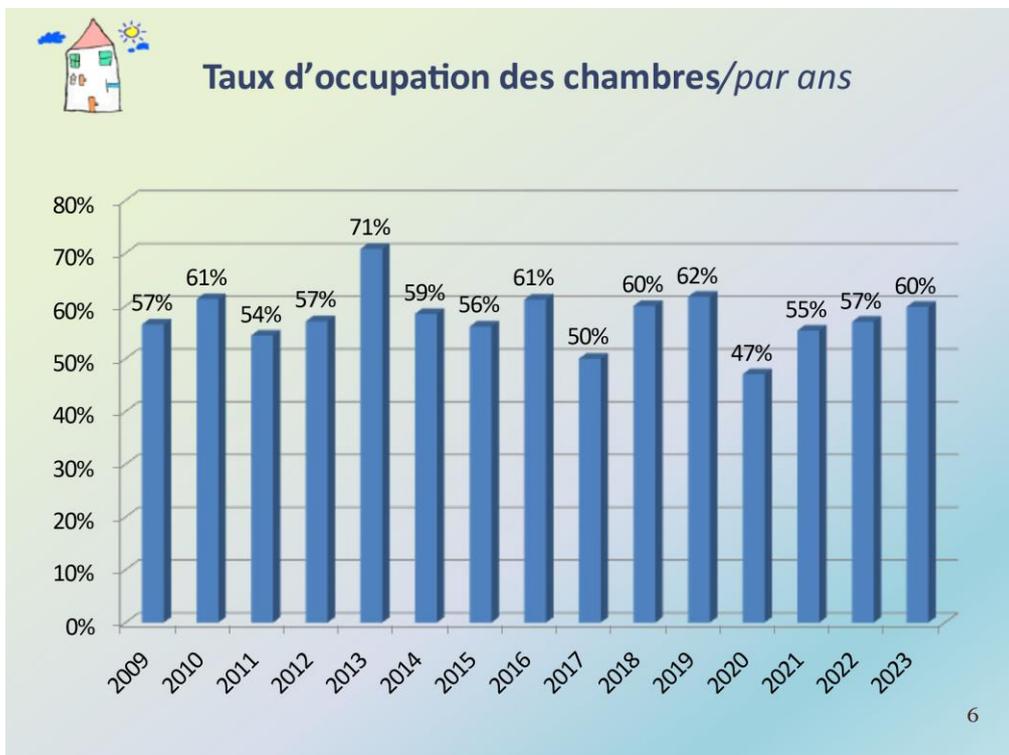
Paul BUSIN présente les chiffres ci-dessous :





5

On peut constater un nombre de nuits important au mois de Janvier 2023

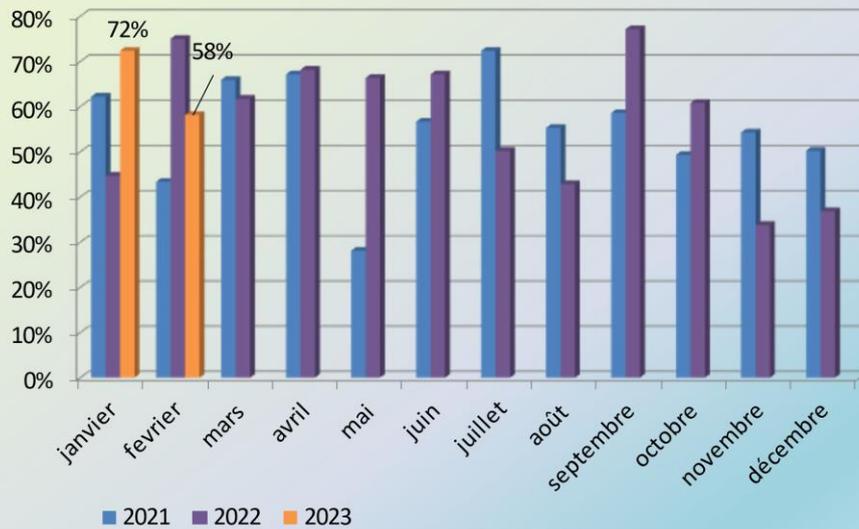


6

Paul Busin précise que l'année 2023 est arrêtée au 20 mars.



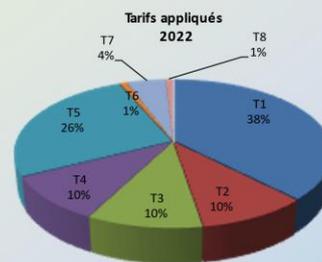
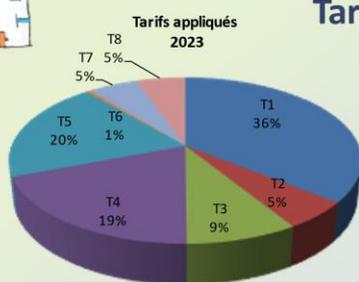
Taux d'occupation des chambres/par mois



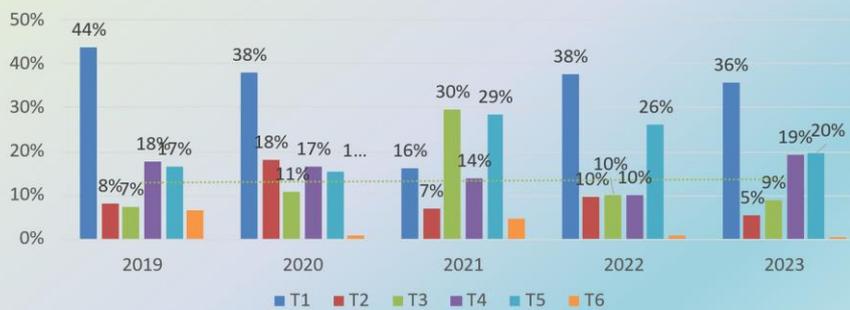
7



Tarifs appliqués



Evolution des tarifs



8

B - Présentation des principaux indicateurs financiers – In Extenso

Paul Busin présente les indicateurs financiers réalisés par In Extenso – Mr Grégoire GAILLARD

AGMF 49
ASSOCIATION

RESSOURCES ASSOCIATIVES

	2022	2021	Évolution
Concours publics et subv. d'exploit	40 396 €	31 228 €	+29,36% 🏆
Cotisations des adhérents	0 €	0 €	→
Dons, Mécénats, Legs	21 587 €	13 161 €	+64,02% 🏆
Utilisations des fonds dédiés	1 927 €	0 €	→
Total des ressources	63 910 €	44 389 €	+43,98% 🏆

Subventions CARSAT et autres caisses en hausse de 29 %
Hausse des nuitées T1 (participation directe à 8.50 € du résident) compensée
par les caisses / baisse des nuitées T3 (part. 25.50 €)

Dons perçus : abandon frais bénévoles pour 15.7 K€ (8K€ en 2021) et
divers dons pr 5.9 K€ Amortissement fonds dédiés au prorata des
dépenses engagées

Paul BUSIN précise que les 1927 € de fonds dédiés correspondent à la part restante du don de Brico Dépôt

ACTIVITÉ GLOBALE

	2022	2021	Évolution
Ressources associatives	63 910 €	44 389 €	+43,98% 🏆
Prestations vendues	31 094 €	36 204 €	-14,11% ⚡
Activité globale	95 004 €	80 593 €	+17,88% 🏆
Contributions volontaires	61 028 €	57 785 €	+5,61% 😊
Emplois contributions volontair e	61 028 €	57 785 €	+5,61% 😊

- 2 037 nuitées en 2022
- 2 113 nuitées en 2021
- 1 466 nuitées en 2020
- 2 117 nuitées en 2019
- Le bénévolat représente environ 4 024 heures sur l'exercice.

La ligne emplois contributions volontaire représente la valorisation des heures des bénévoles.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

		% Produits
2022	65 958 €	69,43%
2021	47 406 €	58,82%

+39,13% **+18 552 €**

Produits d'exploitation : +17,88%

Année	Montant (€)
2020	45 100
2021	47 406
2022	65 958

Les charges de fonctionnement augmentent de 19 K€ dont :

- impact nouveau barème kilométrique attribué aux bénévoles : +8K€
- fournitures hôtelières +2.5 K€ (matelas + luminaires)
- frais maintenance et entretien : + 7 K€ dont maintenance réseau pr 2.3 K€ et travaux facade 4.2 K€ (compensation en don)

CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2022	2021	Évolution
Fournitures consommables	14 239 €	11 725 €	+2 514 € +21,44%
Sous-traitance	158 €	0 €	+158 €
Entretien, Réparations	11 936 €	6 046 €	+5 890 € +97,42%
Primes d'assurance	1 081 €	1 081 €	0 € 0%
Intermédiaires et honoraires	1 142 €	1 109 €	+33 € +2,98%
Informations et communication	825 €	728 €	+97 € +13,32%
Déplacements, Réception	17 899 €	10 327 €	+7 572 € +73,32%
Frais postaux, Télécom.	1 152 €	1 344 €	-192 € -14,29%
Frais bancaires	157 €	149 €	+8 € +5,37%
Autres services extérieurs	17 368 €	14 898 €	+2 470 € +16,58%
TOTAL	65 958 €	47 406 €	+18 552 € +39,13%

IMPÔTS ET TAXES

	Montant	% Produits
2022	1 118 €	1,18%
2021	933 €	1,16%

+19,83% **+185 €**

Produits d'exploitation : +17,88%

Year	Amount (€)
2020	915
2021	933
2022	1 118

Taxe foncière de l'association + droit voirie échafaudage

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS



Les investissements réalisés s'élèvent aujourd'hui à 727 435 € en valeur brute et 137 299 € en valeur nette.
Ces investissements font l'objet d'une dotation annuelle aux amortissements de 40 001 € qui vient impacter le résultat. (charges)

Paul Busin fait remarquer qu'il y aura moins d'amortissements dans 4 ans et qu'on peut s'interroger sur le maintien du niveau de la subvention de la Carsat.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2022	2021	Évolution
Produits d'exploitation	95 004 €	80 593 €	+14 411 € +17,88% 🏆
Marge globale	31 094 €	36 204 €	-5 110 € -14,11% ⚡
Charges de fonctionnement	65 958 €	47 406 €	+18 552 € +39,13%
Impôts et taxes	1 118 €	933 €	+185 € +19,83%
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €
Dotations aux amortissements	40 001 €	39 743 €	+258 € +0,65%
Reports en fonds dédiés	0 €	3 874 €	-3 874 €
Résultat d'exploitation	-12 001 €	-11 344 €	-657 € -5,79%
Résultat financier	1 289 €	590 €	+699 € +118,47%
Résultat courant	-10 712 €	-10 753 €	+41 € +0,38%
Résultat exceptionnel	22 677 €	22 265 €	+412 € +1,85%
Résultat de l'exercice	11 937 €	11 491 €	+446 € +3,88%

Du résultat à notre trésorerie

AGMF 49
ASSOCIATION

**CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR
L'ENSEMBLE DE VOS CHOIX DE FINANCEMENT**

Financements externes : Ce qui est rentré	CAF : 27 434 €
Dons, Legs en nature	0 €
Souscription d'emprunts	0 €
Subventions d'investissements	0 €
Autres financements	+145 €
Total rentré	+145 € 🏆
	<i>A reporter: 27 579 €</i>

Solde cautions à rembourser aux résidents

Paul BUSIN précise que le solde concerne les dépôts en garantie des patients en long séjour et/ou présents au 31/12/2022, donc non remboursés à la date d'arrêté des comptes.

CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR L'ENSEMBLE DE VOS CHOIX DE FINANCEMENT

Besoins financiers : Ce qui est sorti		Report: 27 579 €
Investissements		-14 618 €
Remboursements d'emprunts (Capital)		0 €
Remboursements sur autres financements		0 €
Total sorti		-14 618 € 🏆

A reporter: 12 961 €

- Investissements 2022 :
- Travaux de ravalement façade pour 10 277 €
 - Changement ballon d'eau chaude pour 1 238 €
 - Volets roulants pour remplacer les anciens solde pour 1 495 €
 - Nouveau lit gigogne pour 700 €
 - Achat ordinateur pour 649 €
 - Parts sociales Caisse Epargne pour 260 €

CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR L'ENSEMBLE DES DÉCALAGES LIÉS À L'EXPLOITATION

	Ratios	Variation	Impact sur la trésorerie
Stocks		0 €	0 €
Créances usagers	8 jours	+493 €	-493 €
Dettes fournisseurs	6 jours	-476 €	-476 €
Autres créances		+12 100 €	-12 100 €
Autres dettes		+6 €	+6 €
Total des décalages			-13 063 € 🏆

Mouvement net de trésorerie : -102 €

La variation des autres créances correspond principalement à la variation du solde subvention CARSAT à recevoir.

C – Le contrat d’engagement républicain

Paul Busin présente la nouvelle loi sur le contrat d’engagement républicain.

Loi N°2021-1109 du 24 août 2021

Qu’est-ce que le Contrat d’Engagement Républicain?

- Issu de la loi N°2021-1109 du 24 août 2021, c’est un document par lequel les associations s’engagent à respecter les valeurs de la République,
- Il est obligatoirement demandé dans le cadre des demandes de subventions publiques ou demandes d’agrément.
- Ce dispositif comporte 7 engagements :
 - Respect des lois de la République (pas d’action contraire à la loi, ni entrave à l’ordre public,...)
 - Liberté de conscience (pas de Prosélytisme abusif, liberté de ses membres et tiers,...)
 - Liberté des membres de l’Association (retrait ou pas d’exclusion abusive,...)
 - Egalité et non-discrimination (égalité sexe, ethnique, religieuse,...)
 - Fraternité et prévention de la violence (rejet de racisme et antisémitisme, civisme, ..),
 - Respect de la dignité de la personne humaine (protection des membres et bénéficiaires...),
 - Respect des symboles de la République (Hymne, drapeau tricolore,...)

La mise en œuvre

- Parution du décret d’application le 31 décembre 2021 avec entrée en vigueur dès le 2 janvier 2022.
- Information des membres, salariés, bénévoles et bénéficiaires.
- Par voie d’affichage, mise en ligne sur site internet, voire réunions publiques telles qu’Assemblée Générale.
- Matérialisation écrite du Contrat d’Engagement Républicain.

Préconisations

La mise en place du contrat républicain implique des mises à jour :

- Statuts,
- Règlement intérieur,
- Présentation et vote en Assemblée Générale,

In Extenso peut nous accompagner dans ces démarches.

Paul BUSIN ajoute que si ce contrat ne figure pas dans nos statuts, certaines subventions pourraient nous être refusées (pièces jaunes...)

Accord à l'unanimité

3 -Habitat Humanisme

Françoise Trelu explique les rebondissements du dossier Habitat et Humanisme

- Un mail émanant du Président d'Habitat Humanisme a été réceptionné le jeudi 23 mars en fin de soirée nous invitant à une réunion d'information sur leur projet de construction le 5 ou le 12 avril prochain.
- A ce mail était joint un courrier à l'intention des riverains

Foncière d'Habitat & Humanisme

Habitat et Humanisme Maine et Loire
M. Denys FERNBACH – Président

Foncière d'Habitat et Humanisme
M. Etienne GARD – Chargé d'Opérations

Angers, le 21/03/2023

Madame, Monsieur,

L'association Habitat et Humanisme Maine-et-Loire développe actuellement un projet de pension de famille de 20 logements (type1) avec locaux collectifs et 8 logements sociaux (type 2). Cette pension de famille sera gérée par l'association Habitat et Humanisme Maine-et-Loire membre de la Fédération Habitat et Humanisme avec l'appui d'Angers Loire Métropole et des services de l'Etat (DDETS). Habitat et Humanisme gère actuellement une pension de famille située au 1, Square Henri Farman.

Afin de réaliser ce projet la Foncière d'Habitat et Humanisme s'est portée acquéreur des parcelles section AN n°760, 780, 642 et 500 bordant la rue du Figuier et situées à proximité de vos propriétés ou locations. Elle a fait établir un projet architectural par le cabinet d'architecte RO.ME à Angers.

Ce projet a reçu le plein accord des services de l'Urbanisme de la Mairie et de l'architecte des bâtiments de France, ce dernier ayant imposé des contraintes importantes que le projet respecte. Le permis de construire doit être déposé fin mars. Les travaux devraient débuter fin 2023.

Compte tenu des difficultés d'accès sur la rue du Figuier et des mesures de sécurités prescrites par les services de l'urbanisme de la Mairie d'Angers, l'accès à ces parcelles et donc aux bâtiments doit se faire par un droit de passage consenti par la FASSIC, sur la parcelle 830 propriété de la FASSIC, voie d'accès à l'EHPAD St Martin et Ste Marie et au Lycée Joseph WRESINSKI.

Bien évidemment pendant la durée des travaux le libre accès avec un soin particulier pour les riverains directs sera maintenu en permanence pour respecter le droit de passage existant.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez.

Veuillez recevoir, madame, monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Denys FERNBACH
Président d'Habitat et Humanisme
Maine-et-Loire

Habitat et Humanisme 49
1 square Henri Farman - 49100 ANGERS
Tel. 02 41 34 91 25
maine-et-loire@habitat-humanisme.org
Association loi 1901 - Siret 438 616 849 00040



Foncière d'Habitat et Humanisme
69, chemin de Vassieux 69300 Caluire et Cuire

Etienne GARD
Chargé d'Opérations Foncière
d'Habitat et Humanisme

SCA FONCIERE HABITAT & HUMANISME
69 chemin de Vassieux
69647 CALUIRE et CUIRE Cedex
Tel. 04 72 27 42 50 - Fax 04 78 08 94 60

Société en commandite par actions au capital de 208 967 512 €
RCS LYON B 339 804 858
Membre d'Habitat et Humanisme, Fédération reconnue d'utilité publique

A la lecture de ce courrier Françoise TRELLU comprend que le projet qui leur a été proposé en juillet 2022 de simplement déplacer notre chemin d'accès n'a pas été retenu.

Françoise Trellu a contacté la Mairie qui répond que les activités ne sont pas concurrentes. Le problème n'est pas sur les activités mais sur le droit de passage sur le chemin existant.

Jeanne-Marie Samson fait remarquer que la FASSIC ne peut pas donner une autorisation de passage sur un terrain qui n'est pas à eux. Il faudrait avoir le compromis de vente à Habitat Humanisme pour voir si le chemin y figure.

Les membres du Conseil sont favorables à la présence d'un avocat pour défendre nos intérêts lors de la rencontre avec Habitat Humanisme.

Joëlle Brecheteau précise que Maître Buffet est spécialiste en urbanisme.

Françoise Trelle va prendre contact avec le notaire Maître Melon pour obtenir un avis sur le bail emphytéotique et avec l'avocat.

En attendant, il sera répondu à Habitat Humanisme que nous attendons l'avis de nos conseils.

4 -Projet de convention avec l'I.C.O.

Françoise TRELLE relate qu'elle a été contactée par Monsieur Nicolas BUKOVEC, Directeur Financier, à qui elle a transmis le modèle de convention H.T.N.M. signée avec le CHU pour les patients en soins.

Monsieur BUKOVEC souhaite modifier l'article 3 avec les éléments en rouge :

Article 3 : Durée d'hébergement

Le dispositif organisant le financement des HTNM de patients repose pour les établissements de santé sur la prise en charge par l'Assurance Maladie de forfaits :

- ne pouvant excéder trois nuits consécutives sans acte ou prestation assurée par l'établissement de santé dont relève le praticien prescripteur de l'HTNM ; *le nombre de nuit est cependant adapté au besoin du patient en cas de traitement itératif de radiothérapie ou de chimiothérapie .*
- ne pouvant dépasser vingt-et-une (21) nuits, séjour hospitalier exclu, pour les hébergements en amont ou en aval d'un séjour hospitalier.

Béatrice Chambre Clavel précise que les traitements de radiothérapie sont très longs. Pour ces traitements ou pour des essais cliniques, les patients pourraient arriver la veille. Ce serait un service en plus bien que peu de patients soient concernés.

Béatrice Chambre Clavel va voir avec son collègue les raisons qui lui font ajouter les éléments en rouge qui sont contraires à la réglementation.

Sous cette réserve, accord à l'unanimité pour la signature de la convention.

5 - Projets travaux

❖ Le pilotage à distance des sèches serviettes des chambres

Françoise Trelu explique que les sèches serviettes très consommateurs en énergie restent très souvent allumés toute la journée.

Un devis a été réalisé pour piloter les sèches-serviettes auprès de la société ACEGIR. Le montant de ce devis s'élève à 4158,66 € TTC

Les membres du conseil sont favorables à ces travaux dans la limite du montant du devis ci-dessous, un 2^{ème} devis sera demandé.

❖ La réparation des portes des meubles du salon

Françoise Trelu indique que les portes du placard du salon (côté droit) où nous sécurisons notre linge ont été maltraitées et sont désormais inopérantes puisque nous ne pouvons plus les fermer et dangereuses car délogées de leurs rails.

Un devis a été demandé le 3 mars sans retour à ce jour. Ce professionnel proposait de refaire un ensemble mais d'une autre structure que l'existant.

Il nous indiquait également que seul un ébéniste pourrait peut-être redonner à ce meuble un aspect identique.

Rendez-vous est fixé le 4 avril avec l'entreprise de Claire et Daniel BOURGET Ebénistes aux Ponts de Cé.

6 -Expertise judiciaire

Françoise Trelu explique que suite à notre dernier C.A. notre avocat recontacté a proposé de rencontrer les administrateurs en compagnie de Bel Angers le 21 février dernier. Hélas aucuns ne furent présents à cette réunion.

Celle-ci s'est donc déroulée entre notre avocat, notre Maître d'œuvre, l'expert de la MAIF, le trésorier et elle-même.

Cette réunion explicative s'est très vite dirigée vers une explication technique au cours de laquelle notre avocat a enfin consenti à concevoir que la réparation de la verrière ne corrigerait pas tous les risques d'infiltration futures.

Le Maître d'œuvre fait réaliser de nouveaux devis et notre avocat s'engage en tant que de besoin à demander à la partie adverse une somme complémentaire à celle proposée.

Le 8 mars dernier les pluies diluviennes qui se sont abattues sur Angers nous ont permis de constater les fuites du second étage, fuites jusqu'à aujourd'hui contestées par la partie adverse.

Notre avocat en a été avisé le soir même jour avec photos à l'appui.

Le 14 mars Françoise Trelu recevait le courrier ci-dessous

Chère Madame,

J'ai bien reçu votre mail en date du 08 mars 2023 et vous confirme avoir immédiatement sollicité mon confrère, afin de savoir si les MMA IARD seraient disposées à mandater leur expert technique, afin de réaliser une expertise amiable.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir parfaitement informée de la réponse qui me sera réservée.

Restant à votre disposition si besoin est.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Ludovic GAUVIN
l.gauvin@antarius-avocats.com

Nous restons dans l'attente d'une réponse de la partie adverse.

7 - Points ou questions diverses

❖ Convention HTNM (*Hébergement Temporaire non médicalisé*)

Christiane Lelievre indique qu'un avenant à la convention signée entre le CHU et le Figuier le 10 mai 2022 a été transmis au CHU le 2 février 2023 afin de prévoir l'hébergement d'une 3^{ème} personne.

Le tarif proposé sera de 10 € pour cette 3^{ème} personne soit un total de 80 € au total pour cet hébergement avec le petit déjeuner.

Christiane Lelievre précise que le CHU a été relancé pour la signature

❖ Membres du bureau

Paul Busin informe qu'il souhaite arrêter ses activités de trésorier, tout en acceptant de former quelqu'un si besoin. Il demande au CA de rechercher un trésorier et dans cette attente accepte de rester trésorier au plus tard jusqu'à l'assemblée générale de 2024.

Françoise Trelle rappelle que chaque membre du Conseil d'Administration a été invité à candidater pour être membre du bureau avant l'Assemblée Générale du 14 Avril qui sera suivie d'un CA.

La séance est levée à 19h30

Françoise TRELLE

Présidente



Christiane LELIEVRE

Secrétaire

